

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

193607
12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PRELEVEMENT PRIORITAIRE DE DROIT SOLLICITE, AVANT LES TRAVAUX DE PEREQUATION, PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article 1648 A - § IV bis 1° du Code Général des Impôts, relatif aux Fonds départementaux de la taxe professionnelle,
- VU la notification du Préfet au Département du Haut-Rhin, le 29 juillet 2005 des états 1397 TP, concernant le produit de l'écrêtement des bases de taxe professionnelle de certains établissements du Haut-Rhin, alimentant le Fonds départemental de cette taxe,
- VU la délibération n° 2002/III-101 du 27 septembre 2002 du Conseil Général relative au prélèvement prioritaire concernant l'écrêtement des Etablissements Peugeot,
- VU la demande de la communauté de communes de l'Ile Napoléon et tenant à ce prélèvement prioritaire sur le Fonds,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ décide, dans le cadre de la procédure de péréquation des rôles 2007 du Fonds départemental de la taxe professionnelle, autorisant notamment la restitution à la communauté de communes de l'Ile Napoléon d'un reversement prioritaire, du paiement à ce groupement de la somme de 10 621 732 € à prélever sur ce Fonds.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions